



ACTION SOCIALE
Tél. : 02.54.52.63.11



6, rue Louis Armand
41015 BLOIS Cedex

0 820 25 41 10
0,118€TTC/min

www.caf.fr

Mademoiselle, Monsieur,

Vous avez demandé l'imprimé permettant de percevoir l'aide à la formation BAFA.

J'attire votre attention sur le fait que cette aide intervient en fin de cursus BAFA, c'est à dire pour la session d'approfondissement ou de qualification (BAFA 3) et s'élève à 91,47 € ou 106,71 € si la session est centrée sur l'accueil du jeune enfant.

L'imprimé doit nous parvenir complété et signé, **dans le délai de 3 mois maximum suivant votre inscription au BAFA 3**, après avoir fait remplir par les organismes compétents les 3 attestations du verso.

Concernant le **BAFA 1 - session de formation générale - et le BAFA 2 - stage pratique -**, si vous ne pouvez les faire remplir par les organismes formateurs, vous avez la possibilité de joindre les photocopies lisibles des attestations qui vous ont été délivrées à la fin de chaque session (ALCV1 - ALCV2).

- Nous vous demandons cependant de préciser sur l'imprimé CAF le coût de la session du BAFA 1, le montant que vous avez réglé et de cocher s'il s'agissait d'une session en internat ou externat.
- En ce qui concerne le stage pratique, indiquez si vous avez bénéficié d'une indemnité de stage et pour quel montant.

L'encart concernant l'attestation d'inscription au BAFA 3 doit être impérativement rempli par l'organisme de formation sur l'imprimé de la Caisse d'Allocations Familiales et doit comporter la date à laquelle le stagiaire s'est inscrit à la session, cette précision étant indispensable pour étudier le droit à l'aide.

RAPPEL

DES

CONDITIONS

TRES IMPORTANT

- Votre résidence (même si c'est une chambre d'étudiant) doit être située en Loir-et-Cher (sinon adressez la demande à la CAF du lieu de votre résidence).
 - La demande doit, impérativement nous parvenir dans le délai de 3 mois suivant votre inscription au BAFA 3.
 - La durée maximum entre les stages ne doit pas excéder :
 - * 18 mois : entre BAFA 1 (stage de formation) et BAFA 2 (stage pratique)
 - * 30 mois : entre BAFA 1 et BAFA 3 (stage d'approfondissement ou de qualification)
- Dans le cas de dépassement de ces délais, joindre la photocopie de la dérogation délivrée par la D.D.J.S.
- **N'oubliez pas de joindre un RIB, le paiement de l'aide ne peut intervenir autrement que par virement à un compte bancaire au nom du stagiaire ou de ses parents.**